

**PARTICIPATION DU PUBLIC**  
**AP DE DIG POUR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LOIRET CONCERNANT**  
**L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU DHUY-LOIRET;**

**AVIS REÇUS PAR MESSAGERIE**

**Le 14 avril 2023**

Madame, Monsieur.

Dans le cadre de la consultation du public pour la DIG du syndicat mixte du bassin Val Dhuy Loiret, je tiens à vous faire part de quelques remarques.

Article 18 ( procédure)

il est inscrit qu'un dossier est envoyé dans les mairies citées en références.

En ma fonction d' élu municipal, je me dois de vous signaler la non réception par nos services de ce dossier.

Article 4 :

Demande d'autorisation à chaque propriétaire riverain l'autorisation d'intervenir sur sa propriété.

-> Par expérience , nous savons tous qu'un propriétaire riverain qui refusera l'intervention du SMBL, ne réalisera pas , dans la majorité des cas, les travaux d'entretien.

-> Certains propriétaires habitant très loin se désintéressent complètement de leur propriété, donc des travaux d'entretien

Alors comment réaliser dans une telle situation un entretien cohérent et pertinent sur l'ensemble du linéaire .

Depuis de très nombreuses années le SMBL ( anciennement le SIBL ) s'est substitué aux propriétaires riverains par arrêté préfectoral.

Cette mission a été mené à bien , avec la satisfaction de tous et avec l'accord des services de l'état.

Article 5 et 11 .: arrêt des travaux de broyage des berges de début avril à fin septembre .

Cette décision n'est pas cohérent avec l'arrêté préfectoral de broyage des jachères agricoles qui concerne majoritairement les bandes enherbées le long des cours d'eau sur notre territoire principalement agricole.

De plus, le passage d'engins d'entretien pendant la période hivernale abimera beaucoup plus les bords de rivières .

Dans l'article 5 , il est mentionné le NON retrait des arbres morts et de débroussaillage sélectif.

Cette proposition va à l'encontre de la volonté générale des élus et des services de l'état sur la protection des personnes et des biens dans les zones définies par le PPRI.

Avons déjà oublié 2016 et les inondations;

De belles grandes promesses d'entretien avaient été faites par Monsieur le Préfet puis par Monsieur le Ministre de l'agriculture qui s'étaient déplacés dans notre secteur.. Monsieur Le Préfet était passé sur mon exploitation à Tigy et Monsieur le Ministre chez mon voisin , également agriculteur

Aujourd'ui je constate que cette proposition de DIG va à l'encontre des propos de ces deux personnes . Propos tenus devant de multiples journalistes !!!!

Donc je demande que tous les arbres morts et les sujets suceptibles de créer des embacles soient systématiquement enlevés et évacués. Ceci peu importe la période de l'année et sans un accord préalable de l'adminsitration.

Sinon quelle sera la situation lors de la prochaine inondation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Jean-Luc Brinon

Exploitant agricole à Tigy

Conseillé municipale depuis 27 ans

Président de l'AFR de Tigy

Membre du bureau du SMBL

Membre de la CLE depuis sa création

Délégué communal de Tigy à la CC des loges , commission GEMAPI